

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry-Courcouronnes
Canton de Ris-Orangis

ARRÊTÉ N°2025-069

Du 18 juillet 2025

Portant Mise ne sens unique de la rue du général Leclerc

Le Maire de Vert le Petit,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la route, notamment les articles R.411-25 à R.411-28 relatifs à la signalisation routière et à la circulation des véhicules ;

VU l'avis favorable émis par les services techniques municipaux ;

CONSIDÉRANT les nécessités d'assurer la sécurité publique, la fluidité du trafic et l'amélioration des conditions de circulation dans le centre-bourg ;

CONSIDÉRANT la configuration des lieux et la volonté d'assurer la sécurité des usagers, notamment les piétons, les cyclistes et les riverains ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer durablement la circulation afin de limiter les conflits de flux, faciliter les croisements, et préserver la tranquillité du quartier ;

DISPOSE

Article 1er :

À compter du 28 août 2025, la rue du Général Leclerc est mise en sens unique **depuis la mairie jusqu'à la ruelle Pichot** en direction du SUD (Ballancourt-sur-Essonne).

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions du Code de la route sera mise en place pour matérialiser le sens unique et l'interdiction de circuler en sens inverse.

Article 3 :

Tout conducteur est tenu de respecter les dispositions du présent arrêté. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par le Code de la route.

Article 4 :

Le présent arrêté est applicable à titre **définitif**.

Article 5 :

Les riverains, usagers de la voie publique et les services de secours seront informés par tous moyens utiles.

Article 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 7 :

L'ampliation du présent arrêté sera transmise
Aux commandants des Brigades de Gendarmerie de Ballancourt et de la DGA,
Aux services municipaux de la commune de Vert le Petit,
Aux services SDIS

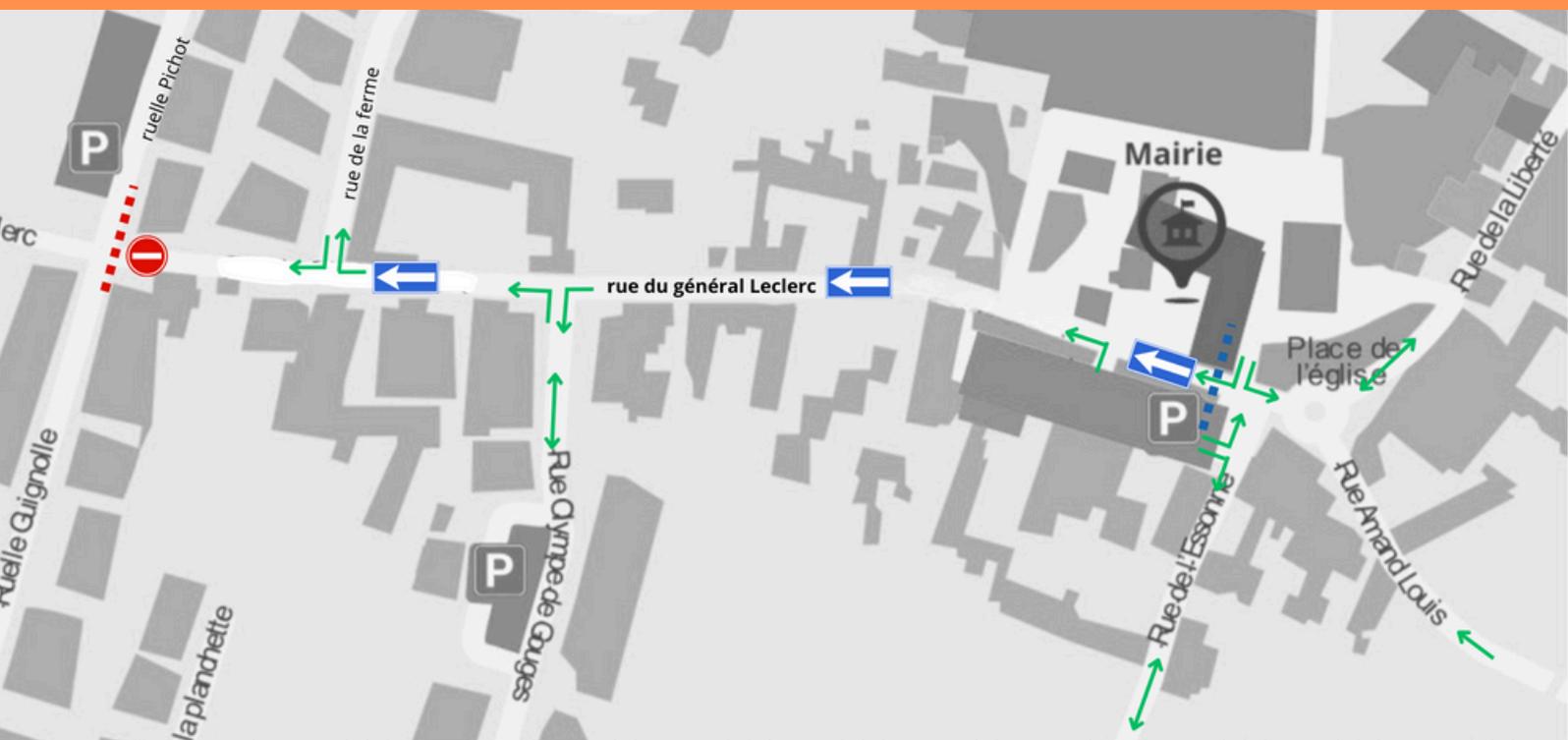
Chargés chacun en ce qui le concerne de faire respecter le présent arrêté.

Fait à Vert-le -Petit, le 18-07-2025
Le Maire



Annexe : Note d'information du 21 juillet 2025

MISE EN SENS UNIQUE RUE DU GÉNÉRAL LECLERC



NATURE DES TRAVAUX

Aménagement provisoire en phase test en attente de la réfection de la voirie
Mise en sens unique depuis la mairie jusqu'à la ruelle Pichot.

CALENDRIER

Mise en service le jeudi 28 aout 2025

À NOTER

Des travaux de signalisation seront réalisés au cours du mois d'août
La largeur des 2 trottoirs sera définie à l'issue de la réfection de la rue